



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 25/11/2021.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Mesures prises dans le Cantal

Ce jour du 25 novembre 2021 est d'abord un temps fort de sensibilisation de tous les citoyens, car les violences envers les femmes ne connaissent ni frontières géographiques, ni limite d'âge, ni milieu social. C'est l'occasion de dire et d'encourager à dire **stop à ces violences**. **Le rappel du numéro 3919 qui fonctionne à présent 24h sur 24h et en septembre 2021 1493 conversations ont eu lieu sur le tchat de la plateforme « arrêtons les violences ».**

Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes ont été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019. De plus, les conséquences de ces homicides entraînent des victimes collatérales, telles que des personnes tuées par un ancien partenaire de vie dans une nouvelle relation, ce qui porte le nombre de décès à 193.

Dans le Cantal, on dénombre, depuis le 1er janvier 2021, 251 victimes de violences intra-familiales, contre 289 en 2020 sur la même période. Les forces de l'ordre ont été amenées, en particulier durant les périodes de confinement, à être très sollicitées sur des interventions à domicile.

Même si les tentatives d'homicides ont baissé de 11 % en 2020, le nombre de tentatives d'homicides entre partenaires a globalement augmenté de +34 % entre 2015 et 2020.

Dans ce contexte, il est donc indispensable de maintenir la coordination de la lutte contre ces violences comme une priorité nationale mais aussi à l'échelle du département.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Dans le Cantal, le préfet et le procureur de la République ont souhaité souligner, à l'occasion d'une conférence de presse ce jeudi 25 novembre 2021, la qualité du travail partenarial entre tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la prévention des violences et de la prise en charge globale des victimes de violences intra-familiales, en rappelant les dispositifs mis en place dernièrement.

Depuis le Grenelle des violences conjugales, de nouveaux outils sont en effet venus compléter 30 mesures destinées à prévenir les violences, mieux protéger les victimes et mettre en place un suivi et une prise en charge des auteurs de violences.

Parmi ces mesures, concernant l'hébergement, le Cantal assure via le SIAO une mise à l'abri de toute situation d'urgence. De plus, pour l'aide à la reconstruction le département a été doté de deux appartements supplémentaires dédiés aux femmes victimes, les bailleurs publics traitent avec priorité les demandes de relogement s'inscrivant dans ces situations avec accès à la garantie visale pour la garantie locative (cela a été le cas de six familles durant l'été 2020).

Depuis octobre dernier, la mise en place du bracelet anti-rapprochement est effective depuis octobre dernier, le Cantal étant doté de trois dispositifs.

Par ailleurs, le Cantal dispose de 12 téléphones grave danger, soit 9 supplémentaires depuis septembre dernier.

Les forces de l'ordre possèdent également des grilles d'évaluation du danger et sont de plus en plus formées à l'accueil et au traitement spécifique des violences conjugales. C'est d'abord un travail en relais et coordination qui se met en place dès l'énoncé de faits.

Ainsi, les intervenantes sociales en gendarmerie et au commissariat s'appuient sur ces grilles et constatent que la moitié de leurs interventions concernent les violences conjugales ainsi que des violences sexuelles. Souvent dans l'urgence, elles conseillent et accompagnent au mieux en vue de faciliter le recueil des faits et d'en amortir les conséquences, en orientant vers les associations d'aide aux victimes, le CIDFF et l'APAJ, où un suivi psychologique est possible.

Concernant l'accueil de jour dédié aux femmes victimes dans le département, il est financé totalement par la délégation aux droits des femmes à hauteur 40 000 euros, et un renfort de plus de 8000 euros depuis ces deux dernières années vient d'être pérennisé. Il permet de recevoir sans rendez-vous, trois jours et demi par semaine à Aurillac.

Enfin, le centre de prise en charge des auteurs de violences, qui a démarré ses séances de responsabilisation le 8 novembre dernier, entend responsabiliser 24 auteurs sur une année par une prise en charge complète à la fois psychologique, sociale et sociétale, luttant contre la récurrence. Au niveau national, un cabinet chargé de l'évaluation de ces prises en charge, vient de démarrer sa consultation. Dans ce contexte, il faut souligner l'importance de la bonne articulation entre le SPIP, la juge d'application des peines et l'ANEF.